

Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de 50 salariés et plus

Public concerné:

- ✓ Représentants du personnel,
- ✓ Membres du CSE,
- ✓ Salariés « intervenants en santé au travail ».

Pré-requis : Aucun.

Durée, tarif et modalités d'organisation :

5 journées de formation.

Présentiel:

- 400 € la journée / personne, support, café et repas du midi inclus,
 420 € en 2024,
- 12 participants maximum,
- Arcadès 62223 Saint Laurent Blangy.

Sur site, dans vos locaux : nous contacter.

Inscription:

Les inscriptions doivent être réalisées 30 jours avant le début de la session via :

- notre bulletin d'inscription téléchargeable : https://arcades-cse.fr/calendrier-des-formations/,
- par téléphone au 03 21 24 20 00,
- par mail : formation@arcades-cse.fr.

Hors délai, merci de nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes en situation de handicap, souhaitant participer à cette formation, sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités pour la suivre.

Formateur(s): spécialiste en droit social.

Modalités d'évaluation :

Durant la formation des exercices et des mises en situation sont réalisés afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation est proposé en début et en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Un certificat de réalisation de la formation est remis au participant en fin de formation.

Un questionnaire d'évaluation est envoyé 6 mois après la fin de la formation pour apprécier son impact sur le stagiaire.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Le formateur disposera d'un tableau blanc et d'un ordinateur relié à un vidéo-projecteur ou à un écran pour ses exposés et Power-Point permettant la démonstration par l'exemple, la projection de vidéos et la réalisation de cas pratiques.

Documentation remise aux stagiaires :

Un kit stagiaire comprenant un stylo et un livret formation sont remis en début de la formation.

L'ensemble des documents présentés lors de la formation sera remis en fin de formation aux stagiaires sur clé-USB reprenant le contenu du power-point et une boîte à outils (modèles, exercices...).



Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de 50 salariés et plus

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le fonctionnement du CSE en matière de SSCT,
- Déceler et mesurer les risques professionnels,
- Être capable d'analyser les conditions de travail,
- Reconnaître les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.

1^{ère} journée : La santé, sécurité, les conditions de travail (SSCT), c'est quoi ?

Introduction aux notions essentielles

Articulation de l'activité du Comité Social et Économique (CSE) avec celle de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) le cas échéant, organisation et fonctionnement de la CSSCT lorsqu'elle existe et adaptation du règlement intérieur.

Cerner les enjeux liés à la prévention, comprendre la politique de prévention de son entreprise ou établissement, les trois niveaux de prévention, le cadre légal.

Les obligations et les responsabilités de l'employeur : la prévention de la santé sécurité des travailleurs, une obligation de moyens renforcée, les principes généraux de prévention, les obligations spécifiques.

Les droits et obligations du travailleur en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail : compétences générales et particulières.

Les moyens de fonctionnement de la délégation de personnel : les réunions et leurs participants, le local, l'affichage, le statut protecteur, le délit d'entrave, les heures de délégation, le renforcement du droit à la formation en SSCT, le droit de déplacement et de circulation et le devoir de confidentialité.

2ème journée : Les moyens spécifiques SSCT

Les ressources humaines : les acteurs internes et externes.

Le droit à l'information, les ressources documentaires et professionnelles, rechercher une information juridique et/ou technique, la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), le rapport et le programme annuel, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Les droits d'alerte et les registres : le danger grave et imminent (DGI), l'atteinte aux droits, le droit d'alerte en cas d'atteinte à la santé publique ou à l'environnement.

Les attributions consultatives périodiques et ponctuelles : le recours à l'expertise, les hypothèses de recours, les modalités du recours, les suites de l'expertise.



Santé, Sécurité et Conditions de Travail dans les structures de 50 salariés et plus

3ème journée : L'analyse des risques professionnels

Les inspections et l'amélioration des conditions de travail : les notions de santé, physique et mentale, les différents aspects des conditions de travail (le temps de travail, le bien-être, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)...).

Les nouvelles obligations de traçabilité en matière de télétravail, de conditions de travail et d'organisation du travail.

Méthodologie d'analyse d'une situation de travail et recherche des pistes d'amélioration.

L'analyse des risques professionnels et leur prévention : les notions de risques et de danger, la démarche d'évaluation des risques professionnels, le rôle accru des acteurs internes et externes et les modalités des actions de prévention.

Le renforcement du cadre légal du DUERP : règles d'établissement, de dépôt, de transmission, de conservation et le passeport prévention.

4ème journée : Accident du travail et maladie professionnelle

Les notions : distinction des notions d'incident, quasi-accident, accident (de travail, de trajet, de mission), les enjeux de la aualification.

Définition de l'accident du travail (AT) : éléments constitutifs de l'accident, imputabilité, accident de trajet, de mission, déclaration de l'accident (procédure).

La maladie professionnelle (MP) : les tableaux de MP, procédure de reconnaissance, la faute inexcusable (définition, reconnaissance et conséquences).

Les enquêtes AT/MP : situations impliquant une formalisation, méthode de l'analyse d'un accident, recueil des informations, identification des variations, construction de l'arbre des causes, recherche des mesures de prévention.

5ème journée : Focus sur un risque psychosocial : le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Le contexte du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail.

Les enjeux de la prévention, l'assimilation du délit à la draque lourde ou l'humour mal compris.

La distinction des notions et amalgames, les définitions légales : harcèlement sexuel, agissements sexistes, notions voisines (agressions sexuelles & harcèlement moral).

Les obligations de l'employeur : obligation générale de sécurité, obligations spécifiques, les préjudices et réparations.

Prévenir le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : information des salariés, désignation du référent HS/AS, évaluation du risque & élaboration d'une procédure interne de signalement et de traitement, plan d'action, sensibilisation & formations des salariés.

Réagir en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes : l'alerte, méthodologie de conduite d'entretien et d'enquête, les recours.